



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-37 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Modification de l'annexe « B »

L'annexe « B » du Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle est modifiée par la création de l'aire de consolidation urbaine # 17.1 à même une partie de l'aire de consolidation urbaine # 17, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement.

2. Densité brute moyenne

Le premier alinéa de l'article 5 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 10°, du paragraphe suivant : « 10.1° pour la zone « aire de consolidation urbaine # 17.1 », secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville : 18 logements/hectare ; ».

Adopté le 15 mars 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 13 MAI 2010